

**Département du Doubs**  
**Arrondissement de MONTBELIARD**  
**Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700**  
**EXTRAIT n° 2026-35**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 15 avril 2026**

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 15 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 33**

**Nbre de membres  
présents : 30**

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Armando LOPES. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA Denis NEDEZ. Stéphanie GAUTIER. Omar RABEL. Roland GAMBERI. Coralie GUILLAUME. Nourredine DRAYAF. Claudia FERNANDES. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Emilie BARBIER. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN. Michel TREPPO

**Nbre de suffrages  
exprimés : 32**

**Excusés :** Martine LAMBERT. Elodie LERALE

**Absents :** Anne MAGNIN-FEYSOT

**Pouvoirs :** Martine LAMBERT donne pouvoir à Lise Vurpillot  
Elodie LERALE donne pouvoir à Philippe Gautier

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** le 8 avril 2026

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Lise VURPILLOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**CONTRAT DE VILLE UNIQUE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » :**  
**PROGRAMMATION PREVISIONELLE 2026**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20260415-2026-35-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2026 .../..  
Date de réception préfecture : 21/04/2026

## Extrait du registre des délibérations n° 2026 - 35

### CONTRAT DE VILLE UNIQUE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » : PROGRAMMATION PRÉVISIONNELLE 2026

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction ministérielle du 4 janvier 2024 pose le cadre de gouvernance des nouveaux contrats de ville 2024/30 avec 3 axes prioritaires, en confortant le rôle des maires dans l'élaboration des Contrats :

- Une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire
- L'enjeu réaffirmé de mobilisation de l'ensemble des politiques sectorielles
- Des habitants associés à la définition des priorités et projets déployés

Le programme d'action prévisionnel 2026 en faveur des habitants du quartier des Buis est le fruit de 3 ateliers locaux ayant associés des :

- Représentants des associations d'habitants du quartier,
- Acteurs professionnels engagés aux côtés des habitants,
- Acteurs institutionnels en charge de l'administration du contrat de ville.

Pour l'année 2026, le programme prévoit le développement de **16 actions portées par 3 acteurs** du développement social œuvrant dans le quartier des Buis : Francas du Doubs, Centre Social Georges Massacrier, Service Jeunesse municipal.

Les actions se répartissent comme suit :

	<i>Coût de l'action</i>	<i>Part ville nette</i>	<i>Part ville nette 2025</i>
<i>Développement de l'activité économique et de l'emploi</i>	59 078 €	35 812 €	36 523 €
<i>Cohésion sociale</i>	631 524 €	335 348 €	327 622 €
<i>Citoyenneté et vivre ensemble</i>	164 345 €	117 610 €	115 110 €
<b>TOTAL</b>	<b>854 947 €</b>	<b>488 770 €</b>	479 255 €

Le montant prévisionnel du programme 2026 s'élève à **854 947 €**.

La participation financière nette de la ville s'élève à **488 770 €**.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A LA MAJORITE** des voix présentes et représentées, autorise Monsieur le Maire à  
-**ADOPTER** la programmation prévisionnelle 2026 du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »

- **SOLLICITER** les différents partenaires financiers en vue de sa mise en œuvre  
- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**

**Le Maire,**



**Philippe GAUCHER**